

demandeurs d'emploi accèdent deux fois moins souvent à des actions de formation que les salariés (y compris secteur public): respectivement 13,2 % et 27,7 % (tableau 1) [3]. Néanmoins, les demandeurs d'emploi qui sont inscrits depuis longtemps au chômage suivent plus fréquemment que les autres des actions de formation.

Les femmes et les hommes qui recherchent un emploi accèdent à des actions de formation continue dans des proportions comparables. Il en est de même pour les jeunes et les moins jeunes. Seule exception, les demandeurs d'emploi de 50 ans ou plus suivent des actions de formation deux fois moins souvent que les plus jeunes.

Les différences sont, en revanche, beaucoup plus marquées selon le niveau de formation initiale ou le diplôme. Les chômeurs possédant un diplôme de l'enseignement supérieur bénéficient d'actions de formation continue deux fois plus souvent que les demandeurs d'emploi n'ayant aucun diplôme (19,4 % contre 9,9 %). Cet écart entre les plus diplômés et les non-diplômés est cependant beaucoup plus net pour les salariés: respectivement 44,3 % et 13,6 %. Cela confirme, bien que dans une moindre mesure, la forte corrélation entre niveau de diplôme et taux d'accès à la formation continue, déjà constatée chez les salariés [5].

L'accès à la formation varie également selon les catégories socioprofessionnelles auxquelles appartenaient les salariés avant leur inscription au chômage. Les demandeurs d'emploi ayant occupé des emplois de cadres, professions intellectuelles supérieures ou professions intermédiaires connaissent la situation la plus favorable. En revanche, les ouvriers et les demandeurs d'emploi n'ayant jamais occupé d'emploi bénéficient beaucoup moins souvent de stages de formation continue.

Encadré 1

UN NOUVEAU CADRE LÉGISLATIF EN 2004

En 2004, la législation concernant la formation professionnelle continue a été profondément modifiée. Suite à l'accord signé entre les partenaires sociaux en septembre 2003, le parlement a voté en mai 2004 une loi relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social. Cette loi instaure un contrat de professionnalisation et rénove en profondeur les modalités de formation en alternance pour les demandeurs d'emploi, jeunes ou adultes.

La décentralisation de la formation professionnelle continue avait été engagée il y a une vingtaine d'années. La loi sur les libertés et les responsabilités locales d'août 2004 marque l'achèvement de ce processus. Les conseils régionaux sont aujourd'hui chargés de définir et de mettre en œuvre la politique régionale d'apprentissage et de formation pour ceux qui recherchent un emploi ou une nouvelle orientation professionnelle. Ils en assurent le financement, conjointement avec l'Unédic [2].

Tableau 1
Taux d'accès des chômeurs
et des salariés à la formation continue

	En pourcentage	
	Chômeurs	Salariés (y compris public)
Taux d'accès	13,2	27,7
Sexe		
Hommes	13,1	27,7
Femmes	13,3	27,8
- dont femmes seules avec enfant(s) de moins de 18 ans	11,0	29,0
Âge		
15 à 29 ans	14,9	25,9
30 à 39 ans	14,3	29,4
40 à 49 ans	14,9	30,5
50 à 64 ans	6,8	23,5
Diplôme		
Supérieur	19,4	44,3
Baccalauréat	17,3	33,7
CAP ou BEP	12,9	23,4
Brevet	12,0	25,2
Sans diplôme ou CEP	9,9	13,6
Niveau de formation		
I-III (supérieur)	19,4	44,3
IV supérieur	18,5	33,6
IV secondaire	17,3	32,3
V	12,3	21,9
Vbis	10,5	19,6
VI	7,0	10,1
Professions intermédiaires		
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	14,0	22,5
Cadres et professions intellectuelles supérieures ..	16,3	45,3
Professions intermédiaires	20,2	41,0
Employés	14,3	23,8
Ouvriers	10,1	15,3
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	9,8	-

Lecture : parmi les jeunes de 15 à 29 ans ayant été au moins un mois au chômage entre mars 1999 et janvier 2000, 14,9 % ont suivi au moins une formation ayant débuté immédiatement après une période de chômage.

Période : formations suivies entre avril 1999 et février 2000.

Concept : la situation sur le marché du travail est appréhendée par la situation principale le mois précédent l'entrée en formation.

Source : enquête « Formation continue 2000 » ; traitement Dares.

« La formation va à la formation »

Les chômeurs accèdent d'autant plus fréquemment à une formation qu'ils ont antérieurement suivi des formations au cours des

années précédentes (tableau 2). Tout fonctionne comme si les chômeurs qui n'étaient pas engagés auparavant dans un tel processus, soit en tant que salariés, soit lors d'une autre période de chômage, avaient plus de difficultés à entrer

en formation. Ainsi, 12 % des chômeurs qui n'ont pas suivi de formation en 1998 accèdent à une formation entre avril 1999 et février 2000, alors qu'ils sont près de trois sur dix à être dans ce cas s'ils ont suivi au moins deux formations au cours de la même période précédente.

« Toutes choses égales par ailleurs », ces résultats sont confirmés. En outre, les femmes seules avec enfant(s) ne sont pas pénalisées pour accéder à la formation.

Les politiques managériales des entreprises, ainsi que l'action des pouvoirs publics (État, conseils régionaux) ou des partenaires sociaux (Unédic) semblent donc privilégier les chômeurs les plus qualifiés, aux dépens des personnes les moins dotées scolairement ou les moins qualifiées professionnellement, de façon toutefois moins marquée que pour les salariés. Si les moins diplômés accèdent moins fréquemment à la formation continue, c'est aussi peut-être parce que, comme les salariés, ils ont moins d'appétence pour la formation. Ils en perçoivent moins souvent les enjeux et les bénéfices [4].

Tableau 2
Taux d'accès des chômeurs à la formation, selon le nombre de formations suivies antérieurement

	<i>En pourcentage</i>
	Taux d'accès
Nombre de formations entre mars et décembre 1998	
0	12,4
1	16,8
2 et plus	29,0
Nombre de formations entre la fin des études et février 1998	
0	9,9
1	14,6
2 à 4	15,4
5 et plus	22,1

Lecture : 29 % des chômeurs ayant suivis au moins deux formations entre mars et décembre 1998 ont suivis au moins une formation entre avril 1999 et février 2000.

Période : formations suivies entre avril 1999 et février 2000.

Concept : la situation sur le marché du travail est appréhendée par la situation principale le mois précédent l'entrée en formation.

Source : enquête « Formation continue 2000 » ; traitement Dares.

Des formations beaucoup plus longues pour les demandeurs d'emploi

Si les demandeurs d'emploi bénéficient nettement moins fréquemment de formations que les salariés, ceux qui y accèdent totalisent une durée de formation beaucoup plus longue. Les formations des salariés sont essentiellement des actions courtes, d'adaptation aux évolutions technologiques et organisationnelles de l'entreprise. D'après les déclarations fiscales des employeurs, la durée moyenne de formation des salariés n'a cessé de décroître depuis 30 ans : 60 heures au début

des années soixante-dix, environ 30 heures en 2002. Par contre, les formations proposées aux demandeurs d'emploi sont plus longues et permettent sans doute de mieux envisager une réorientation ou un approfondissement professionnel. Ainsi, près de la moitié des demandeurs d'emploi formés ont suivi entre avril 1999 et mars 2000 des formations dont la durée totale dépasse 240 heures, soit environ deux mois, alors que ce n'est le cas que pour 7 % des salariés (tableau 3). Inversement, plus de trois salariés sur dix ayant suivi une formation, quelle qu'en soit la nature, ont bénéficié d'ac-

Encadré 2

L'ENQUÊTE SUR LA FORMATION CONTINUE : UNE ENQUÊTE COMPLÉMENTAIRE À L'ENQUÊTE EMPLOI

Les résultats de cette étude sont issus de l'enquête sur la formation continue, complémentaire à l'enquête Emploi de mars 2000. Cette enquête décrit l'ensemble des formations post-scolaires (y compris l'alternance) suivies pendant 13 mois, entre janvier 1999 et février 2000. Elle permet aussi de repérer les formations suivies de mars à décembre 1998 et de comptabiliser le nombre total de formations dont ont pu bénéficier les personnes interrogées, de leur sortie de scolarité à février 1998.

Près de 30 000 personnes de moins de 65 ans ont été interrogées. Leur situation vis-à-vis du marché du travail a été appréhendée par la situation principale déclarée le mois précédent l'entrée en formation : demandeur d'emploi ou salarié. Cette méthode restreint la période d'observation des formations à 11 mois, d'avril 1999 à février 2000. Ces informations permettent de mesurer la probabilité pour un chômeur et pour un salarié de suivre une formation, ainsi que le type de stage suivi. En revanche, pour ceux qui ne sont plus demandeurs d'emploi à la date de l'enquête (au sens du BIT), l'ancienneté de chômage à l'entrée en formation ne peut être mesurée.

Construire un indicateur d'intensité de recours à la formation

L'enquête permet également de construire un indicateur d'intensité de recours à la formation : nombre moyen d'heures de formation par mois d'emploi ou de chômage. Cet indicateur tient compte non seulement de la probabilité d'accéder à une formation sur la période et de la durée de formation, mais aussi de la durée moyenne pendant laquelle la personne s'est trouvée susceptible de bénéficier de la formation.

La durée moyenne d'emploi ou de chômage est reconstituée, sur la période allant de mars 1999 à janvier 2000, à partir du calendrier mensuel de l'enquête Emploi. Celui-ci permet de calculer le nombre de mois pendant lesquels la situation principale était l'emploi ou le chômage. Pour les personnes qui n'ont pas suivi de formation entre avril 1999 et février 2000, la durée de formation est considérée comme nulle.

tions ne dépassant pas globalement 15 heures, soit moins de trois jours, contre seulement un chômeur sur dix.

Au total, la durée moyenne des formations est quatre fois plus longue pour les demandeurs d'emploi que pour les salariés (383 heures contre 97). Les femmes, quelle que soit leur situation vis à vis de l'emploi, sont légèrement plus favorisées que leurs homologues masculins (tableau 4). Alors que les chômeurs âgés de 50 à 64 ans étaient particulièrement pénalisés en terme d'accès à la formation, les différences sont moindres concernant la durée moyenne de formation, qui est cependant un peu plus faible à partir de 40 ans. Pour les salariés, la durée moyenne de formation décroît plus rapidement avec l'âge. Contrairement à ce qui avait été observé pour le taux d'accès, elle dépend peu du niveau de diplôme, pour les chômeurs comme pour les salariés.

Les spécialités de formation sont proches entre salariés et chômeurs

Les chômeurs comme les salariés privilégient les formations en secrétariat, bureautique et informatique de bureau, les formations en techniques industrielles et les formations générales. Toutefois, les chômeurs sont proportionnellement plus nombreux dans les formations qui visent à acquérir ou se réappropriier des savoirs de base (lecture, écriture). Ils suivent également davantage que les salariés des formations en techniques industrielles. Les salariés, quant à eux, privilégient davantage les formations en secrétariat et bureautique et les ressources humaines (tableau 5).

Tableau 3
Répartition des individus formés, selon la durée totale de formation

	En pourcentage	
	Chômeurs	Salariés (y compris public)
1 à 5 heures	10,6	30,3
16 à 30 heures	11,1	31,9
31 à 120 heures	16,7	26,0
121 à 240 heures	14,6	4,4
240 heures et plus	47,0	7,4
Ensemble.....	100,0	100,0

Lecture : 47 % des chômeurs ayant suivis au moins une formation entre avril 1999 et février 2000 ont bénéficié de plus de 240 heures de formation sur la période.

Période : formations suivies entre avril 1999 et février 2000.

Concept : la situation sur le marché du travail est appréhendée par la situation principale le mois précédent l'entrée en formation.

Source : enquête « Formation continue 2000 » ; traitement Dares.

Tableau 4
Durée moyenne de formation des individus formés par sexe, âge et diplôme

	En heures	
	Chômeurs	Salariés (y compris public)
Ensemble.....	383	97
Sexe		
Hommes	368	93
Femmes	397	102
Âge		
15 à 29 ans.....	406	166
30 à 39 ans.....	411	96
40 à 49 ans.....	312	75
50 à 64 ans.....	376	67
Diplôme.....	398	104
Baccalauréat.....	387	108
CAP/BEP	328	83
Peu diplômés	417	93

Lecture : la durée moyenne de formation totale des jeunes chômeurs (15 à 29 ans) est de 406 heures.

Période : formations suivies entre avril 1999 et février 2000.

Concept : la situation sur le marché du travail est appréhendée par la situation principale le mois précédent l'entrée en formation.

Source : enquête « Formation continue 2000 » ; traitement Dares.

Tableau 5
Spécialités des formations des chômeurs et des salariés

	En pourcentage	
	Chômeurs	Salariés (y compris public)
Apprentissage de base (lecture, écriture)	6,2	0,7
Formations générales (y compris langue droit et économie)	16,7	15,6
Secrétariat, bureautique, informatique	17,5	22,9
Commerce, vente, marketing.....	10,5	8,7
Ressources humaines.....	4,3	10,4
Formations techniques industrielles (y compris transports)	18,0	14,9
Formations médico-sociales	2,8	6,9
Formations de formateur	3,4	5,5
Hygiène, sécurité	6,9	8,8
Activités sportives, loisir et autres	13,5	5,7
Ensemble.....	100,0	100,0

Lecture : 17,5 % des formations suivies par les chômeurs sont des formations de secrétariat, bureautique et informatique.

Période : formations suivies entre avril 1999 et février 2000.

Concept : la situation sur le marché du travail est appréhendée par la situation principale le mois précédent l'entrée en formation.

Source : enquête « Formation continue 2000 » ; traitement Dares.

Une intensité de la formation plus importante pour les chômeurs

Entre avril 1999 et février 2000, le nombre moyen d'heures de formation par mois de chômage est trois fois plus important que le nombre moyen d'heures de formation par mois d'emploi

(tableau 6 et encadré 2). Cet indicateur résulte de la combinaison de trois facteurs : un taux d'accès deux fois moindre pour les chômeurs, une durée moyenne de formation quatre fois plus élevée pour ceux qui en bénéficient et une durée moyenne de chômage nettement plus faible sur la période que la durée moyenne d'emploi

des salariés : sept mois de chômage, contre dix mois d'emploi de mars 1999 à janvier 2000.

*Didier GELOT,
Claude MINNI
(Dares).*

Tableau 6
Indicateur d'intensité de formation des chômeurs et des salariés

	Chômeurs	Salariés (y compris public)
Taux d'accès (en pourcentage).....	13,2	27,7
Durée moyenne de formation (en heures).....	45	26,5
Nombre moyen de mois d'emploi ou de chômage, de mars 1999 à janvier 2000.....	7	10
Nombre d'heures moyen de formation par mois d'emploi ou de chômage.....	8,7	2,8

Champ : ensemble des individus qu'ils aient ou non suivis une formation.

Période : formations suivies entre avril 1999 et février 2000.

Concept : la situation sur le marché du travail est appréhendée par la situation principale le mois précédent l'entrée en formation.

Source : enquête « Formation continue 2000 » ; traitement Dares.

Pour en savoir plus

[1] Fleuret A., Zamora P. : « La formation professionnelle des chômeurs », *France portrait social*, Insee, 2004 - 2005.

[2] Lefresne F., Tuchziner C. : « Les processus de mise en œuvre de l'offre de formation de l'Unédic dans le cadre du PAP », *Document d'études*, Dares, octobre 2004.

[3] Gelot D., Minni C. : « Formation continue et insertion : un taux d'accès élevé et des formations qualifiantes après la fin des études », *Premières synthèses* N° 10.2, Dares, mars 2002.

[4] Fournier C. : « Aux origines de l'inégale appétence des salariés pour la formation », *Bref Cereq*, n° 209, juin 2004.

[5] Goux D., Zamora P. : « La formation en entreprise continue de se développer », *Insee Première*, n°759, février 2001.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15. www.travail.gouv.fr (Rubrique Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Annie Fouquet.
Téléphone Publications : 01.44.38.22.60 ou 61 - Documentation : 01.44.38.23.12 ou 14 - Télécopie : 01.44.38.24.43
Réponse à la demande : 01.44.38.23.89 / e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr
Rédacteur en chef : Gilles Rotman. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes : Daniel Lepesant, Guy Barbut, Thierry Duret. Conception graphique : Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale. Reprographie : DAGEMO.
Abonnements : *La Documentation française*, 124, rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - www.ladocumentationfrancaise.fr
PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 116 € , CEE (TTC) 122,20 €, hors CEE (TTC) 124,30 €. Publicité : Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.

T RAVAIL ET EMPLOI

N° 100

Octobre
2004

LES NOUVELLES PROCÉDURES COMMUNAUTAIRES

- Une « européanisation » des politiques de l'emploi ?
- Application du droit du travail : les interactions entre droits du travail nationaux et communautaire

MARCHÉ DU TRAVAIL : D'UN CONCEPT À L'AUTRE

- Le chômage structurel : un concept au destin problématique
- Gestion des âges et flexibilité du marché du travail
- Les femmes et la société salariale : France, Royaume-Uni, Suède

RELATIONS PROFESSIONNELLES ET LIEUX DE DÉCISION

- 35 heures : les experts font la loi
- Les acteurs de l'entreprise face aux restructurations : une délicate mutation

VERS LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU SYSTÈME ?

- Ré-institutionnaliser la négociation collective en France
- De l'éducation permanente à la formation tout au long de la vie
- Du post-taylorisme à l'effritement des organisations



Direction de l'animation
de la recherche,
des études et des statistiques

15,70 €

Abonnements
pour 4 numéros/an :
France : 52,50 €
Europe : 56,70 €
Dom-Tom et RP
(HT, avion éco.) : 58,80 €
Autres pays
(HT, avion éco.) : 59,80 €
Supplément avion rapide : 8,90 €

Abonnements :

La Documentation française

124, rue Henri-Barbusse
93308 Aubervilliers
Téléphone : 01.40.15.70.00
Télécopie : 01.40.15.68.00
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr>

Vente au numéro :

**La librairie de
la Documentation française**
29, quai Voltaire
75344 Paris Cedex 07
Téléphone : 01.40.15.70.00



**bon de
commande**
à envoyer à

**La documentation
Française**

124, rue Henri-Barbusse
93308 Aubervilliers Cedex
FRANCE
Téléphone 01 40 15 70 00
Télécopie 01 40 15 68 00

www.ladocumentationfrancaise.fr



Direction de l'animation
de la recherche,
des études et des statistiques



<http://www.travail.gouv.fr>

TRAVAIL
ET EMPLOI
N° 100
Octobre 2004

Participation aux frais de facturation et de port,
sauf pour les abonnements

Prix unitaire TTC	Nbre	Total
15,70 €		
		4,95 €

montant total à payer
1 euro = 6,55957 F

Nom _____

Prénom _____

Profession _____

Adresse _____

Code postal _____

Localité _____

Je règle

Par **chèque bancaire** ou postal
à l'ordre de M. l'Agent comptable
de la Documentation française

Par **carte bancaire**
(date d'expiration)

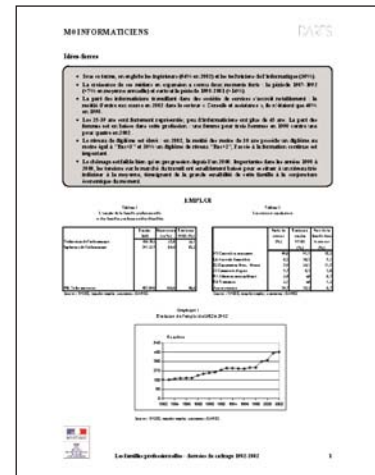
N°

Date

Signature

Un portrait statistique des métiers réalisé par la DARES

- Des données de synthèses sur la période 1982-2002
- Un zoom sur les jeunes débutants en collaboration avec le Cereq



Quels sont les métiers où l'emploi augmente ?

Combien y a-t-il d'informaticiens ou de cuisiniers ?

Quelles sont les caractéristiques des embauches ?

Quel est le profil des personnes exerçant tel ou tel métier ?

Quels sont les demandeurs d'emploi par métier ?

Des réponses à ces questions et à beaucoup d'autres dans les " fiches métier " produites par la DARES et disponibles sur le site du ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale :

www.travail.gouv.fr/etudes/etudes_i.html
rubrique " métiers et qualifications "

DANS LES FICHES DE SYNTHÈSE

des informations sur l'évolution de l'emploi, sa localisation régionale, les niveaux de diplôme, le poids des jeunes et des femmes, le salaire et le statut des emplois, la mobilité professionnelle, le chômage.

DANS LES FICHES " INSERTION DES JEUNES "

produites en collaboration avec le CEREQ, des renseignements sur le profil des jeunes débutants dans les métiers : les niveaux de diplôme, les spécialités de formation, la localisation régionale, les statuts, le salaire, l'opinion sur les emplois occupés, la mobilité.

VIENT DE PARAITRE

Les Dossiers de la Dares

Juillet 2004

BILAN DE LA POLITIQUE DE L'EMPLOI EN 2002

Comme chaque année, ce bilan des politiques de l'emploi est au rendez-vous. Il offre une vue d'ensemble des interventions publiques dans le champ de l'emploi et de la formation professionnelle. Il détaille les principales caractéristiques des bénéficiaires et des employeurs.

Mais ce bilan 2002 apporte son lot de nouveautés. Il s'enrichit cette année de plusieurs études rétrospectives. Certaines dressent le bilan de dispositifs interrompus ou amenés à disparaître : abatement pour l'embauche de salariés à temps partiel, programme « Nouveaux services-emplois jeunes »... D'autres offrent des analyses ciblées sur certains publics prioritaires des politiques de l'emploi : personnes de plus de cinquante ans, allocataires de minima sociaux.

Ce bilan est aussi l'occasion de restituer les résultats d'enquêtes auprès des bénéficiaires des politiques de l'emploi. Étape importante dans les démarches d'évaluation : le nouveau panel des bénéficiaires. Cet outil a interrogé simultanément les bénéficiaires de dispositifs de politique de l'emploi et des personnes « témoins », éligibles à ces dispositifs, mais n'en ayant pas bénéficié. Un moyen rigoureux pour évaluer l'efficacité des mesures en termes d'insertion professionnelle.



216 pages
17 €

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques



<http://www.travail.gouv.fr>
(Rubrique Emploi puis Études et Statistiques)

En vente à :

La Documentation Française

29-31, quai Voltaire
75344 Paris Cedex 07

Téléphone : 01.40.15.70.00 - Télécopie :
01.40.15.72.30

<http://www.ladocumentationfrancaise.gouv.fr>



<p>bon de commande à envoyer à La documentation Française 124, rue Henri-Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex FRANCE Téléphone 01 40 15 70 00 Télécopie 01 40 15 68 00 www.ladocumentationfrancaise.fr</p>	 Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques http://www.travail.gouv.fr	LES DOSSIERS DE LA DARES Bilan de la politique de l'emploi en 2002	Prix unitaire TTC 17 €	Nbre _____	Total 4,95 €	Nom _____ Prénom _____ Profession _____ Adresse _____ _____ Code postal _____ Localité _____ Je règle <input type="checkbox"/> Par chèque bancaire ou postal à l'ordre de M. l'Agent comptable de la Documentation française <input type="checkbox"/> Par carte bancaire (date d'expiration ____/____/____) N° _____ Date _____ Signature _____
	Participation aux frais de facturation et de port, sauf pour les abonnements		montant total à payer 1 euro = 6,55957 F			